



CONSEIL EXECUTIF

Quatre-vingt-neuvième session

Point 9.3 de l'ordre du jour provisoire

PROGRAMME INTERNATIONAL SUR LA SECURITE DES SUBSTANCES CHIMIQUES

Rapport de situation du Directeur général

Le Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS) est une entreprise collective lancée en 1980 par l'OMS, l'OIT et le PNUE, sur la base des résolutions WHA30.47, WHA31.28 et EB63.R19. Le Conseil exécutif a procédé à un examen des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme en 1984, à sa soixante-treizième session et, en 1986, à sa soixante-dix-septième session. Pour pouvoir s'acquitter pleinement de son mandat, le Programme a considérablement élargi ses activités depuis 1986. De nouvelles initiatives importantes dans le domaine de l'hygiène du milieu ont été prises par la Commission Santé et Environnement créée par l'OMS, et l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en juin 1992. La sécurité des substances chimiques est, dans les deux cas, une question importante.

Le présent document est un rapport sur les activités du Programme international sur la sécurité des substances chimiques depuis 1986. Il analyse certains problèmes que pose encore la sécurité des substances chimiques dans les Etats Membres et passe en revue les points forts et les points faibles du Programme face au défi d'une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques. Le rôle du Programme dans l'établissement des propositions concernant l'évaluation et la gestion des risques chimiques qui seront soumises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement y est décrit et l'attention du Conseil est appelée sur les possibilités ainsi offertes à l'OMS.

Table des matières

	Pages
I. HISTORIQUE	2
II. LA SITUATION ACTUELLE EN MATIERE DE SECURITE CHIMIQUE	4
III. LE PROGRAMME INTERNATIONAL SUR LA SECURITE DES SUBSTANCES CHIMIQUES (PROGRÈS ACCOMPLIS, 1986-1991)	4
1) Structure et fonctions	4
2) Ressources	5
3) Réalisations	8
a) Evaluation des risques liés aux substances chimiques prioritaires	8
b) Mise au point de méthodes d'évaluation des risques pour la santé	10
c) Situations d'alerte chimique : prévention et intervention	11
d) Coopération technique et développement des ressources humaines	11
IV. EVALUATION : POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET DEFIS A RELEVER	13
1) Evaluation des risques et méthodes utilisées	13
2) Situations d'alerte chimique	14
3) Coopération technique et développement des ressources humaines	15
4) Ressources financières et humaines	15
V. BESOINS NOUVEAUX : RENFORCEMENT DES ACTIVITES TECHNIQUES INTERNATIONALES ET FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SECURITE CHIMIQUE	16
VI. CONCLUSIONS	16

I. HISTORIQUE

1. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement de Stockholm en 1972¹ et la Trentième Assemblée mondiale de la Santé, en mai 1977 (résolution WHA30.47), ont reconnu la nécessité d'une action internationale pour faire face aux dangers que présente, pour la santé et l'environnement, l'utilisation généralisée de substances chimiques dans le monde. La Trente et Unième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé, en mai 1978 (résolution WHA31.28), une proposition visant à promouvoir encore la coopération internationale dans ce domaine. Les aspects gestionnaires et organisationnels du Programme international sur la sécurité des substances chimiques (IPCS) que l'on se proposait de créer ont été présentés au Conseil exécutif à sa soixante-troisième session, en janvier 1979 (document EB63/20). Dans la résolution EB63.R19, le Conseil a approuvé le plan d'action pour la mise en oeuvre du Programme. En 1980, les chefs des secrétariats du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), du Bureau international du Travail (BIT) et de l'OMS ont décidé de faire du Programme une entreprise collective.

2. L'un des objectifs particuliers du Programme est d'évaluer les risques pour la santé et l'environnement humains de l'exposition à des substances chimiques, quelle qu'en soit l'origine et où que ce soit, et de fournir ainsi aux Etats Membres des informations scientifiques ayant fait l'objet d'une évaluation internationale, sur lesquelles ils puissent se fonder pour élaborer des mesures de sécurité dans ce domaine. Il a également pour but de renforcer les moyens dont disposent les pays pour prévenir et traiter les effets nocifs des substances chimiques et pour faire face aux situations d'alerte chimique. Le Programme fait par ailleurs office de secrétariat OMS du Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires et des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides.

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, plan d'action concernant l'environnement (document des Nations Unies A/Conf.48/14 Rev.1).

3. Le Programme s'intéresse à la sécurité d'emploi des substances chimiques depuis leur production jusqu'à leur élimination en passant par l'importation, le transport, le stockage et l'utilisation de ces substances, qu'elles soient naturelles ou artificielles. Les objectifs du Programme ont été présentés au Conseil exécutif à sa soixante-dix-septième session en 1986.

4. Le Conseil exécutif a procédé, à sa soixante-treizième session en janvier 1984, au premier examen approfondi des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme, au cours duquel il a récapitulé les dispositions prises pour la gestion du Programme, les mesures adoptées pour sa mise en oeuvre et les résultats obtenus. Dans la résolution EB73.R10, le Conseil a formulé un certain nombre de suggestions visant à modifier les dispositions relatives à la gestion et au financement du Programme.

5. A sa soixante-dix-septième session, en janvier 1986, le Conseil a procédé à un nouvel examen des progrès accomplis. Au cours de ses cinq premières années d'existence, le Programme avait entrepris des activités dans tous les domaines couverts par son mandat. Plusieurs pays en développement y participaient activement. Depuis 1990, les activités de l'OMS relatives à la sécurité d'emploi des pesticides relèvent de la Division de l'Hygiène du Milieu et sont administrées conjointement avec les activités de l'IPCS. Sur recommandation du Comité du Programme du Conseil exécutif, il a été décidé que les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'IPCS seraient examinés à la quatre-vingt-neuvième session du Conseil.

6. L'organe directeur de l'OIT a été informé en 1988 du renouvellement du mémorandum d'accord relatif à la collaboration avec l'IPCS. La Conférence internationale du travail a, à sa soixante-seizième session en 1989, demandé à l'OIT, dans le cadre de l'IPCS, d'évaluer le travail que représenterait l'harmonisation des systèmes de classification et des critères régionaux, nationaux et internationaux existants concernant l'emploi de substances chimiques dans le milieu de travail. A sa soixante-dix-septième session, en juin 1990, la Conférence a adopté une Convention concernant la sécurité dans l'utilisation des produits chimiques au travail.

7. A sa quatorzième session en 1987, le Conseil d'Administration du PNUE a accordé un rang élevé de priorité aux activités du Registre international des Substances chimiques potentiellement toxiques (IRPTC) et à la poursuite de la coopération avec l'IPCS. Parmi les activités entreprises en collaboration avec l'IPCS/IRPTC figurent l'établissement de la liste des substances, procédés et phénomènes chimiques présentant un danger pour l'environnement à l'échelle mondiale, et des directives de Londres applicables à l'échange de renseignements sur les produits chimiques qui font l'objet du commerce international, ainsi que des activités liées aux accidents industriels. A sa seizième session en 1991, le Conseil d'Administration du PNUE a prié le Directeur exécutif, en coopération avec l'OMS, l'OIT, l'OCDE et la Commission des Communautés européennes notamment, de présenter des propositions relatives à un mécanisme intergouvernemental pour l'évaluation et la gestion des risques chimiques et de convoquer, dans le cadre de l'IPCS, une réunion technique d'experts désignés par leur gouvernement¹ chargés d'examiner ces propositions et de rendre compte de leurs conclusions à la quatrième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui doit se tenir à New York en mars 1992.

8. Consciente du fait que la protection de l'environnement et le développement économique sont inextricablement liés, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé, à sa quarante-quatrième session, de convoquer en juin 1992, au Brésil, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED).² A la première session du Comité préparatoire de la Conférence,³ la "gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques" a été choisie comme thème prioritaire pour l'élaboration des éléments d'une stratégie internationale et comme domaine éventuel d'action. A sa deuxième session,⁴ le Comité préparatoire a notamment : 1) demandé le renforcement de l'IPCS, et 2) invité l'OMS, le PNUE et l'OIT, dans le cadre de l'IPCS et en coopération avec la FAO et les autres organisations compétentes, à faire rapport sur l'action entreprise par les réunions d'experts gouvernementaux concernant les propositions de mécanisme intergouvernemental pour l'évaluation et la gestion des risques chimiques.

¹ Prévus à Londres du 16 au 19 décembre 1991 sous les auspices du Département de la Santé du Royaume-Uni.

² Résolution 44/228 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

³ Décision 1/22 du Comité préparatoire de la CNUED.

⁴ Décision 2/17 du Comité préparatoire de la CNUED.

9. A sa troisième session, le Comité préparatoire a proposé cinq grands secteurs de programme liés entre eux pour la mise en oeuvre de la stratégie internationale¹ : 1) développer et accélérer l'évaluation internationale des risques chimiques; 2) harmoniser la classification et l'étiquetage des substances chimiques; 3) promouvoir l'échange d'informations sur les substances chimiques toxiques; 4) établir des programmes de réduction des risques; 5) renforcer les moyens nationaux et les capacités de gestion des substances chimiques. La principale tâche des organisations internationales en ce qui concerne la gestion des risques doit être d'aider les pays en développement à se donner les moyens d'assurer eux-mêmes la sécurité chimique sur leur territoire aussi rapidement et aussi économiquement que possible. La décision soulignait que la collaboration entre le PNUE, l'OIT et l'OMS dans le cadre de l'IPCS devait être le noyau de la coopération internationale en matière de gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques, qu'aucun effort ne devait être épargné pour renforcer le Programme et qu'en prévision de la quatrième session il faudrait tenir compte des résultats de la réunion d'experts désignés par les gouvernements mentionnée au paragraphe 7 ci-dessus.

II. LA SITUATION ACTUELLE EN MATIERE DE SECURITE CHIMIQUE

10. L'information scientifique nécessaire à une gestion rationnelle et abordable des substances chimiques est, à divers égards, encore embryonnaire et l'on ne dispose de données suffisantes de sécurité chimique que pour un nombre limité de ces substances. Une évaluation convenable des risques que présentent les substances chimiques est indispensable pour pouvoir élaborer des mesures adéquates pour maîtriser ces risques. Les principales lacunes qui subsistent en matière de sécurité des substances chimiques, en particulier mais non exclusivement dans les pays en développement, sont les suivantes : manque de compétences administratives et scientifiques qui permettraient d'apprécier la toxicité potentielle des substances chimiques et de contrôler la nature et la pureté des substances chimiques importées ou produites dans le pays et de faire des recommandations concernant leur sécurité d'emploi; utilisation généralisée de substances chimiques par des agriculteurs ou des ouvriers de petites entreprises mal informés ou mal formés; problèmes analogues d'exposition lors de l'usage domestique de ces substances; pénurie de personnel qualifié et en particulier manque de compétences scientifiques, techniques et gestionnaires nécessaires pour gérer en toute sécurité le transfert de technologie ainsi que le stockage, le transport, l'utilisation ou l'élimination des substances chimiques; manque de ressources pour mettre en place des infrastructures, des réglementations et des procédures convenablement coordonnées pour garantir la sécurité des substances chimiques; manque de mécanismes efficaces pour coordonner l'action de tous les responsables des différents aspects de la sécurité chimique dans les pays; information insuffisante des utilisateurs de substances chimiques et en particulier manque d'harmonisation au plan international de l'étiquetage des substances chimiques; application insuffisante des réglementations; manque de moyens d'intervention en cas d'accidents chimiques, y compris pour le traitement des victimes et la remise en état de l'environnement; et insuffisance de la recherche sur des problèmes chimiques nationaux ou locaux.

III. LE PROGRAMME INTERNATIONAL SUR LA SECURITE DES SUBSTANCES CHIMIQUES (PROGRES ACCOMPLIS, 1986-1991)

1) Structure et fonctions

11. Le Comité de Coordination intersecrétariats chargé de la coordination entre les trois organisations qui collaborent au Programme et avec les représentants des chefs de secrétariat de ces organisations a examiné en août 1987 la structure et les fonctions de l'IPCS, qu'il a comparé à une fédération de trois organisations indépendantes entreprenant collectivement des activités (désignées comme des activités de type "A") correspondant aux objectifs du Programme à travers son unité centrale, située au sein de la Division de l'Hygiène du Milieu à l'OMS à Genève. Le Comité a par ailleurs défini d'autres activités (désignées comme des activités de type "B") qui découlent des objectifs du Programme mais qui sont entreprises séparément par une ou plusieurs organisations en consultation avec l'unité centrale. Le présent rapport concerne principalement les activités de type "A", mais fait référence à titre d'exemple à certaines activités de type "B".

12. Depuis janvier 1986, le Comité de Coordination intersecrétariats a tenu 20 réunions. Le mémorandum d'accord entre les trois organisations a été renouvelé pour une période de six ans en avril 1988. Le Comité

¹ Décision 3/23 du Comité préparatoire de la CNUED.

consultatif du Programme, qui donne des avis sur les grandes orientations et les orientations techniques du Programme aux chefs de secrétariat des organisations qui y collaborent, s'est réuni deux fois, en octobre 1986 et en novembre 1989. Une réunion des directeurs des 30 institutions qui participent à l'IPCS s'est tenue en septembre 1988. Depuis 1986, huit nouveaux Etats Membres et deux institutions nationales (Algérie, Brésil, Chili, Chine, Hongrie, Pologne, Suisse, Uruguay, Agence nationale chinoise pour la Protection de l'Environnement et Agency for Toxic Substances and Disease Registry des Etats-Unis d'Amérique) collaborent activement au Programme, ce qui porte à 32 le nombre d'Etats et d'institutions qui se sont engagés à collaborer au Programme à travers un mémorandum d'accord. Trente-quatre nouvelles institutions participantes ont été désignées au cours de cette période.

2) Ressources

13. Le budget ordinaire de l'OMS fournit 22 % du budget total pour l'exercice en cours, permettant ainsi au Programme de conserver un noyau de personnel permanent. Le PNUE apporte au Programme une contribution d'environ 10 %, le reste étant constitué principalement de dons de 12 Etats Membres. Ces dons sont de trois types : les dons versés à la Caisse centrale du Programme, administrés par l'OMS; les fonds nationaux réservés aux activités de l'IPCS et administrés dans le pays concerné; et l'aide en nature sous forme de détachement de personnel ou de publication ou traduction de documents, par exemple. La figure 1 et le tableau 1 indiquent, respectivement, l'évolution du financement de l'IPCS depuis 1980 et les contributions au Programme pour l'exercice 1990-1991. Les Etats Membres participant activement au Programme contribuent également à celui-ci par les activités entreprises dans leurs institutions nationales pour le compte de l'IPCS. Depuis 1986, le Programme s'est adjoint quatre nouveaux postes de la catégorie professionnelle et trois de la catégorie des services généraux, auxquels s'ajoutent deux fonctionnaires détachés. Cela porte les effectifs du Programme, sans compter les fonctionnaires détachés, à sept postes de la catégorie professionnelle et cinq de la catégorie des services généraux inscrits au budget ordinaire, et à six postes de la catégorie professionnelle et huit de la catégorie des services généraux financés par des ressources extrabudgétaires.

FIGURE 1. CONTRIBUTIONS A L'IPCS, 1981-1991
OMS/PNUE/Contributions volontaires

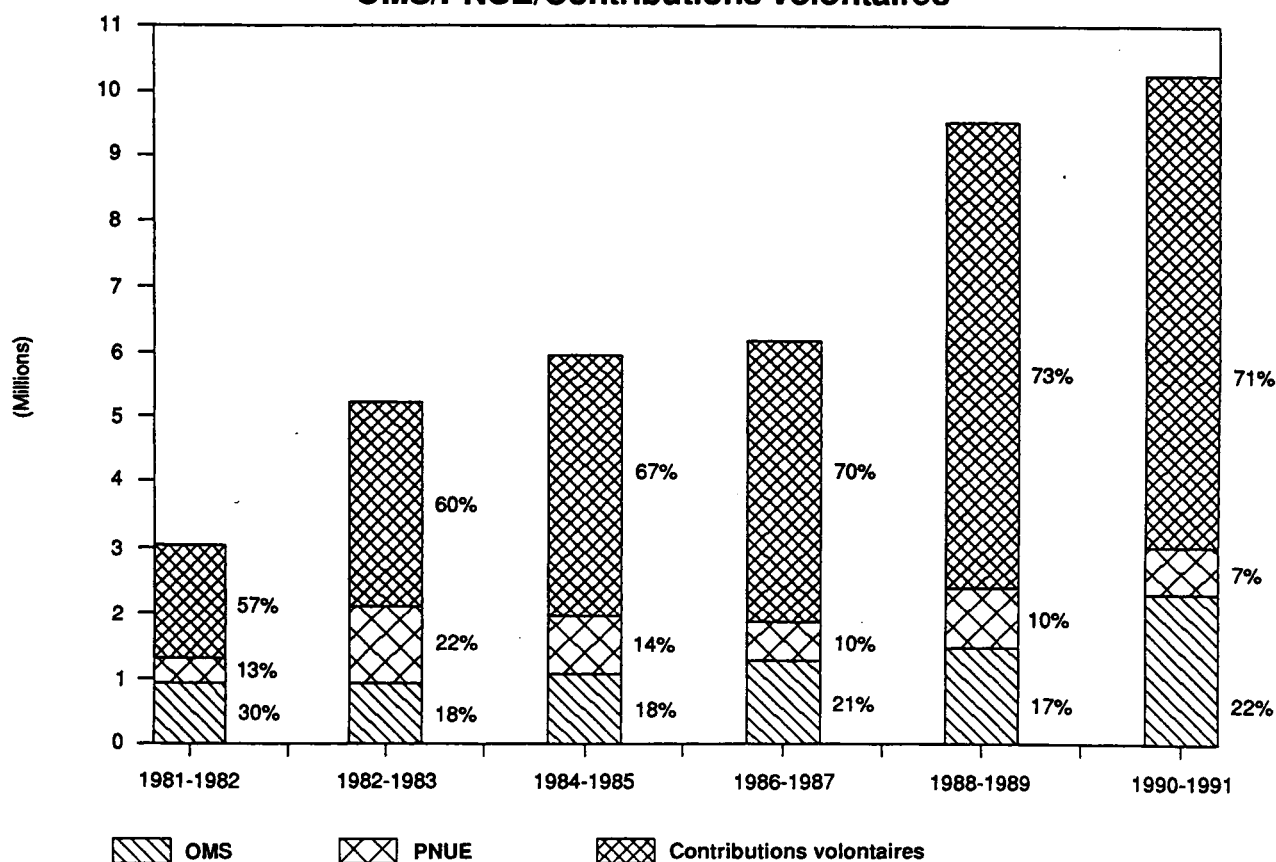


TABLEAU 1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A L'IPCS, 1990-1991

Donateur	Contribution à la Caisse centrale (a)	Crédits nationaux (b)	Total (a) + (b)	%	Fonction- naires détachés (mois)
Australie	122 484	98 425	220 909	3	
Belgique	33 398		33 398	0	
Canada	218 856		218 856	3	2
Centre de Recherches pour le Développement international (Canada)	21 739		21 739	0	
Commission des Communautés européennes	449 944		449 944	6	
Danemark (DANIDA)	73 200		73 200	1	
Allemagne	703 309	1 100 200	1 803 509	26	
Finlande	50 000		50 000	1	
France	37 699	35 300	72 999	1	
Italie	76 910		76 910	1	
Institut international des Sciences de la Vie	30 000		30 000	0	
Japon	520 000	280 000	800 000	11	
Pays-Bas					12
Suède	154 456		154 456	2	
Suisse	64 446		64 446	1	
Royaume-Uni	199 000	758 200	957 200	14	
Etats-Unis d'Amérique					
- Environmental Protection Agency	395 000		395 000	6	15
- Food and Drug Administration	176 360		176 360	2	
- National Institute of Environmental Health Sciences	1 470 840		1 470 840	21	
Total	4 797 641	2 272 125	7 069 766	100	

TABLEAU 2. REALISATIONS DE L'IPCS

	Jusqu'en 1986	Depuis 1986	Total
Substances chimiques ou groupes de substances chimiques évalués			
Evaluations publiées sous forme de :			
1. Critères d'hygiène de l'environnement, monographies (méthodologie non comprise)	46	70	116
2. Health and safety guides	-	60	60
3. Fiches internationales de sécurité chimique	-	367	367
4. Monographies d'information sur les poisons		52	52
5. Fiches d'information sur les pesticides	63	10	73
6. Base de données informatisée		5	5
7. Additifs alimentaires et contaminants	1 070	135	1 205
8. Résidus de pesticides	558	97	655
9. Résidus de médicaments vétérinaires	2	28	30
10. WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard	28	25	53
Méthodologie			
11. Principes publiés dans la série des <i>Critères d'hygiène de l'environnement</i>	6	8	14
12. Autres publications portant sur la méthodologie	(9)	(27)	(36)
Situations d'alerte chimique			
13. Prévention des accidents			1 (3)
14. Contrôle des poisons (à l'exception des monographies d'information sur les poisons)		1	[3]
15. Monographiques sur les antidotes			[3]
Formation			
16. Ateliers interpay		8 (7)	
17. Cours de formation internationaux		17 (3)	
18. Cours nationaux		5 (13)	
Etats et institutions Membres	22	10	32
Institutions participant à l'IPCS	45	34	79

() En collaboration.

[] Sous presse.

**TABLEAU 3. EXEMPLES D'ACTIVITES DE TYPE "B" MISES EN OEUVRE
PENDANT LA PERIODE 1986-1991**

Activités	Organisation/Programme	Résultats
Préparation de profils de données	PNUE/IRPTC	800 profils publiés
Mise au point de méthodes sensibles pour l'évaluation de l'exposition humaine aux substances cancérigènes	OMS/CIRC	Cinq publications scientifiques
Guide to health & safety in use of agrochemicals	OIT	Publication d'un guide
Training Manual on the Use of Chemicals in the Workplace	OIT	Publication d'un manuel
Compendium of national occupational exposure limits for airborne toxic substances	OIT	Publication d'un Compendium
Manual on major hazard control - A practical guide	OIT	Publication d'un manuel
Préparation de guides techniques des substances chimiques dans différents secteurs industriels	PNUE/Département Industrie et Environnement	Publication de guides relatifs à la sécurité d'emploi concernant : l'entreposage de produits chimiques dangereux; le traitement du bois et la finition des métaux.
Sensibilisation et préparation aux accidents industriels au niveau local (APELL)	PNUE/Département Industrie et Environnement	Publication d'un manuel APELL, organisation de cours de formation
Réseau mondial d'écoépidémiologie	OMS	Publication d'un manuel, organisation de 13 ateliers nationaux de formation

3) Réalisations

14. Le Programme a, à son actif, des réalisations importantes depuis 1986 (voir tableau 2). Une nouvelle brochure (en allemand, anglais, chinois, espagnol, français et russe) a été publiée en 1989 et un dépliant (en anglais, espagnol et français) a été publié en 1990 à l'occasion du dixième anniversaire du Programme. On trouvera au tableau 3 quelques exemples d'activités de type "B".

a) Evaluation des risques liés aux substances chimiques prioritaires

15. La gestion des risques chimiques se fonde sur les évaluations effectuées par le Programme, qui sont diffusées dans divers types de publications axées sur les besoins de groupes professionnels particuliers. Des critères ont été établis afin de déterminer, dans le cadre d'un processus régulier de consultation internationale, les substances chimiques à évaluer en priorité; 202 nouvelles substances chimiques à évaluer en priorité ont été retenues lors d'une consultation tenue à Berlin en octobre 1987.

16. Les critères d'hygiène de l'environnement sont destinés aux spécialistes scientifiques chargés de donner des avis aux autorités compétentes sur les politiques à suivre pour garantir la sécurité d'emploi des substances chimiques concernées. Depuis 1986, les évaluations de 70 substances chimiques et groupes de substances

chimiques ont été publiées dans cette série, portant le nombre total de monographies publiées à 130. Cent vingt autres en sont à divers stades de préparation. Depuis 1990, des résumés en français et en espagnol figurent dans ces ouvrages publiés en anglais. Plusieurs Etats Membres traduisent ces documents, ou certains volumes de cette série, dans leur langue (chinois, japonais, polonais, russe et espagnol, par exemple).

17. Les guides de la série **Health and Safety Guides** sont destinés aux administrateurs et aux décideurs des divers ministères et services gouvernementaux, ainsi qu'aux entreprises industrielles et commerciales et aux syndicats qui s'intéressent aux divers aspects de la sécurité d'emploi des substances chimiques. Ce sont des documents courts qui résument les données de toxicité et fournissent des conseils pratiques sur des questions telles que le stockage, la manipulation et l'élimination dans des conditions de sécurité de substances chimiques, la prévention des accidents et les mesures de protection de la santé, les premiers secours et le traitement médical en cas de surexposition, et les opérations de nettoyage. Le premier guide a été publié en 1986; on en compte désormais plus de 60 et une soixantaine d'autres sont en préparation. Ils sont en cours de traduction en tchèque, en fanti, en français, en espagnol et en portugais.

18. Les **fiches internationales de sécurité chimique**, produites en coopération avec la Commission des Communautés européennes, résument l'information essentielle sur la santé et l'innocuité des substances chimiques; il s'agit de fournir des données évaluées qui pourront être utilisées au niveau opérationnel dans l'industrie, dans l'agriculture et ailleurs. Les travaux ont commencé en 1988; 367 fiches ont été publiées, 250 autres sont sous presse et environ 200 paraîtront chaque année. On utilise des expressions types pour faciliter la traduction en 14 langues (allemand, chinois, coréen, danois, espagnol, français, grec, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe et tchèque).

19. Les **monographies d'information sur les poisons** sont destinées aux centres d'information sur les poisons et aux autres établissements fournissant des conseils médicaux sur la prévention et le traitement des intoxications. Ces monographies résument les propriétés toxicologiques fondamentales de la substance visée et contiennent des conseils détaillés sur le diagnostic et la prise en charge des cas, et notamment sur les méthodes d'analyse toxicologique. Une soixantaine de monographies paraîtront en 1992 avec la première version du module INTOX (voir paragraphe 33). Les monographies sont disponibles en anglais, en espagnol et en français.

20. En collaboration avec la FAO, on établit des **fiches d'information sur les pesticides** utilisées en santé publique. Ces fiches contiennent des données toxicologiques, ainsi que des conseils sur les premiers secours et l'analyse au laboratoire et des recommandations destinées aux autorités de réglementation. Soixante-quinze fiches sont disponibles en anglais et en français et 19 autres sont en préparation.

21. Afin de diffuser plus largement l'information et de réduire les chevauchements en matière de recherche - ce qui permet d'économiser des ressources financières humaines et animales -, le Programme collabore avec le Registre international des Substances chimiques potentiellement toxiques (RISCPT) du PNUE, une base de données informatisées de substances chimiques dont on examine actuellement les effets toxiques autres que cancérogènes et de substances faisant l'objet d'un examen complet. Cinq volumes sont parus depuis 1986.

22. Les documents produits par le Programme ont jusqu'ici uniquement été publiés en tant que documents. En coopération avec le Centre canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail, les documents de la série des Critères d'Hygiène de l'Environnement, les fiches internationales de sécurité chimique et les monographies d'information sur les poisons sont mis sur CD-ROM et seront disponibles dès fin 1991. Les fiches seront également disponibles sur disquette et pourront être consultées à l'aide d'un ordinateur personnel dès fin 1991.

23. Dans le cadre des activités du Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires et des réunions mixtes FAO/OMS sur les résidus de pesticides, on procède à des évaluations des additifs alimentaires, des contaminants alimentaires, des résidus de médicaments vétérinaires et des résidus de pesticides en fournissant aux Etats Membres des estimations des niveaux de ces substances tolérables pour l'homme. Les niveaux recommandés sont alors utilisés par les autorités nationales de réglementation et par la Commission du Codex Alimentarius pour définir les niveaux admissibles de ces substances dans les aliments. Quelque 110 additifs alimentaires et contaminants ont été évalués depuis 1986 par le Comité d'experts. En outre, quatre réunions du Comité d'experts depuis 1987 ont été consacrées aux résidus de médicaments vétérinaires dans les produits alimentaires. Plus de 30 médicaments vétérinaires ont été évalués. Depuis 1986, quelque 70 pesticides ont été évalués par les réunions mixtes sur les résidus de pesticides.

24. Les réunions mixtes n'évaluent pas les pesticides qui ne laissent pas de résidus dans les aliments, par exemple ceux qui sont destinés avant tout à la santé publique. La plupart de ceux-ci relèvent du Système OMS d'évaluation des pesticides (WHOPES) créé en 1960 pour évaluer les substances chimiques du point de vue de leur efficacité contre les vecteurs de maladie et les nuisibles et pour déterminer leur toxicité pour l'homme et les organismes non cibles. Depuis 1986, 26 substances ont été évaluées par le WHOPES. Les résultats sont examinés par le Comité OMS d'experts de la Biologie des Vecteurs et de la Lutte antivectorielle (sécurité d'emploi des pesticides) et publiés dans la *Série de Rapports techniques* de l'OMS. La dernière réunion a eu lieu en septembre 1990.¹

25. Pour aider les autorités de réglementation des pesticides, une "classification des pesticides par risque recommandée par l'OMS" et des "directives relatives à la classification" paraissent régulièrement depuis 1976. La dernière révision de ce document a été effectuée en 1990.

26. Depuis la publication en 1984 des *Directives de qualité pour l'eau de boisson* de l'OMS, de nouvelles données sur les risques potentiels pour la santé dus à des contaminants présents dans l'eau de boisson ont été mises à jour et il a fallu adapter les Directives. On procède à l'évaluation des risques pour la santé dus à 106 contaminants en coopération avec le programme de lutte contre les risques pour la santé liés à l'environnement, et des niveaux d'exposition admissibles dans l'eau de boisson (valeurs indicatives) sont recommandés chaque fois que cela est possible.

27. Des efforts ont été entrepris en 1990 pour déterminer les priorités de l'évaluation des risques pour la santé dus à une exposition à long terme à des substances chimiques en raison de processus biologiques naturels, par exemple les mycotoxines, les phytotoxines et les autres toxines des végétaux supérieurs.

b) Mise au point de méthodes d'évaluation des risques pour la santé

28. Un aspect essentiel des travaux du Programme sur l'évaluation des risques liés aux substances chimiques consiste à promouvoir la mise au point, l'amélioration, l'homologation et l'utilisation de méthodes d'évaluation des risques, notamment de principes pour l'harmonisation des procédés toxicologiques, écotoxicologiques et épidémiologiques, la collecte et l'utilisation de données médicales et l'harmonisation de méthodes permettant d'évaluer l'exposition aux substances chimiques. Huit monographies ont été publiées dans la série des *Critères d'hygiène de l'environnement* depuis 1986, traitant respectivement des principes d'évaluation des risques pour la santé liés aux substances chimiques chez le nourrisson et l'enfant, des principes d'évaluation de la neurotoxicité associée à l'exposition aux produits chimiques; des principes d'évaluation de l'innocuité des additifs et contaminants alimentaires; des principes applicables aux études sur les maladies soupçonnées être d'origine chimique et sur leur prévention; des principes applicables aux études toxicocinétiques; des principes d'évaluation toxicologique des résidus de pesticides dans les produits alimentaires; de l'évaluation des tests *in vivo* à court terme sur les substances cancérigènes; et des principes d'évaluation de la néphrotoxicité associée à l'exposition aux produits chimiques. Plusieurs autres activités sont entreprises en compagnie d'autres institutions et associations professionnelles et font l'objet d'une publication dans la série distincte "IPCS symposia". Vingt-cinq titres sont parus depuis 1986.

29. Plusieurs pays latino-américains réunissent des données de base en vue de futures études épidémiologiques, établissent une liste des études effectuées, fixent les priorités des études futures et fournissent des informations sur les moyens disponibles pour de telles études. Des études collectives internationales sur la mise au point et l'homologation de méthodes d'examen de l'immunotoxicité et de la toxicité neurocomportementale, sur l'utilisation de végétaux pour la mise en évidence d'agents mutagènes et cancérigènes présents dans l'environnement et sur l'évaluation de mélanges complexes ont été menées à bien au cours de la période visée.

30. Sur la base des résultats d'une réunion organisée conjointement avec le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE) au Caire en septembre 1991, le Programme élabore un document donnant des conseils généraux aux pays sur les moyens d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement liés aux déchets dangereux.

¹ Voir OMS, Série de Rapports techniques, N° 813, 1991.

c) Situations d'alerte chimique : prévention et intervention

31. Les situations d'alerte chimique et les problèmes de prévention et d'intervention qu'elles posent sont également du ressort du Programme dont le rôle consiste à renforcer les capacités des services de santé nationaux à éviter des accidents chimiques et soigner les victimes, à se préparer à des situations d'alerte chimique et à fournir les soins médicaux nécessaires lorsqu'elles surviennent, ainsi qu'à déterminer les risques chimiques dans la communauté et à les réduire. Dans une grande partie des travaux concernant la lutte anti-poisons, le Programme collabore étroitement avec la Commission des Communautés européennes et la Fédération mondiale des Associations des Centres de Toxicologie clinique et des Centres anti-poisons.

32. Afin de fournir des conseils sur la prévention des accidents chimiques, le Programme a publié une liste annotée contenant des indications utiles sur les risques liés à la fabrication, au stockage, au transport, à l'utilisation et à l'élimination des substances. Actuellement, le Programme, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe et le PNUE coopèrent avec l'OCDE pour la formulation de conseils sur le rôle du secteur de la santé dans le domaine de la préparation aux situations d'alerte chimique et de l'organisation des secours. L'IPCS fournit au Programme OMS de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours des données techniques concernant les situations d'alerte chimique. Un atelier régional sur les accidents technologiques dans les pays africains a été organisé avec le Centre panafricain pour la Préparation aux Situations d'Urgence et l'Organisation des Secours à Addis-Abeba en novembre 1990.

33. Les centres anti-poisons apportent une contribution inestimable à la prévention des accidents et à la prise en charge des cas d'intoxication. Le Programme a élaboré des principes directeurs pour la mise sur pied et le fonctionnement des centres anti-poisons; il fournit également des informations dûment évaluées sur les moyens de diagnostiquer et de traiter les intoxications dues à des substances chimiques par les monographies d'information sur les poisons (voir paragraphe 19). Ces monographies seront publiées sous forme de document et sur disque compact (voir paragraphe 22). Ces données font partie d'un module d'information informatisé sur les poisons (INTOX) qui sera disponible en anglais, en espagnol et en français au début de 1992. INTOX qui est mis sur pied en collaboration avec le Centre canadien d'Hygiène et de Sécurité au Travail et le Centre de Toxicologie du Québec est un système de gestion de bases de données destiné aux centres anti-poisons qui permet de relier les données évaluées par le Programme aux données recueillies par les centres eux-mêmes sur les produits en vente localement et les cas d'intoxication locaux.

34. Les données sur les intoxications sont échangées grâce au réseau mondial des centres anti-poisons mis sur pied par le Programme. Une base compatible pour l'échange international des données hospitalières sur les intoxications est en train d'être établie. Une enquête est en cours sur les centres anti-poisons dans le monde entier afin de mettre à jour les données publiées en 1988. Des projets ont été établis en vue d'une enquête sur le nombre, les causes et la gravité des intoxications dues aux pesticides.

35. La question des antidotes revêt une importance particulière pour le traitement des victimes d'intoxications. L'efficacité clinique des antidotes et des autres produits pharmaceutiques utilisés dans le traitement des intoxications est en cours d'évaluation, et l'on publie une série de monographies sur les antidotes qui traitent aussi de leur utilisation en milieu non hospitalier et dans les premiers secours. Jusqu'ici, 12 antidotes ont été évalués.

36. Une intervention rapide au niveau des premiers secours est souvent cruciale en cas d'accident ou d'intoxication dus à des substances chimiques, et un guide a été établi pour former les agents des soins de santé primaires et d'aide au développement ou ceux qui pourraient arriver les premiers sur les lieux d'une situation d'alerte chimique. Il est important d'avoir accès à des données analytiques de bonne qualité pour pouvoir établir un diagnostic et traiter les victimes d'intoxications. Le Programme a établi un manuel décrivant les techniques simples d'analyse toxicologique à l'intention des laboratoires hospitaliers qui ne disposent pas d'un matériel très perfectionné. Chaque technique a été éprouvée sur le terrain avant d'être incorporée au manuel qui est également utilisé pour former des techniciens de laboratoires hospitaliers.

d) Coopération technique et développement des ressources humaines

37. La coopération technique est assurée en priorité par les bureaux régionaux avec l'appui du Programme. A part les Amériques et l'Europe qui disposent de leur propre programme régional de sécurité des substances chimiques, les activités dans les bureaux régionaux relèvent du programme de lutte contre les risques pour la santé liés à l'environnement. L'IPCS élabore des principes directeurs pour le renforcement des capacités

nationales en matière de sécurité chimique. Des modules de formation spéciaux ont été mis au point pour la sécurité chimique de base, pour la sécurité d'emploi des pesticides et pour l'écoépidémiologie. Ces modules sont conçus pour pouvoir servir aussi à l'"apprentissage à distance". Le programme modulaire comprend aussi des textes complémentaires destinés aux enseignants. Les modules sont accompagnés de moyens visuels (diapositives, transparents) et de conseils sur la préparation d'autres moyens visuels sur les caractéristiques locales. Un cours de formation à plusieurs niveaux sur la sécurité d'emploi des pesticides est en train d'être mis à jour. Le personnel et des consultants du Programme ont coopéré avec plusieurs Etats Membres à la mise sur pied ou au renforcement de capacités de sécurité chimique et obtenu également un financement bilatéral destiné à des projets spécifiques, par exemple le renforcement des centres anti-poisons aux Philippines et au Zimbabwe. Un appui technique à la lutte anti-poisons a été donné à IMPACT, l'Initiative internationale contre les incapacités évitables. Le Programme est chargé des aspects sanitaires de la mise en oeuvre du Code international de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides et des procédures de consentement éclairé préalable - appliquées par la FAO et le PNUE - concernant l'exportation des substances chimiques interdites ou soumises à des restrictions sévères.

38. Depuis 1986, cinq ateliers interpays sur la sécurité chimique ont été organisés en Afrique (Nairobi et Mombasa), en Asie (Bangkok et Kuala Lumpur) et en Amérique latine (Campinas au Brésil). Un atelier interpays destiné aux pays asiatiques sur la sécurité d'emploi des pesticides a été organisé à Karachi. Treize cours ou séminaires internationaux de formation sur la sécurité chimique ont eu lieu dans sept pays (Australie, Brésil, Canada, Kenya, Royaume-Uni, Thaïlande et URSS) et le Programme a participé à l'organisation de quatre cours nationaux (Argentine, Inde, Indonésie et Nigéria). Deux ateliers régionaux ou sous-régionaux de sensibilisation à la prévention des intoxications et aux programmes anti-poisons ont été organisés, l'un en Malaisie pour l'Asie et l'autre à Montevideo pour les pays de la partie sud de l'Amérique du Sud. Trois cours internationaux organisés conjointement par le RISCPT et le Centre soviétique des projets internationaux de sécurité d'emploi des pesticides ont eu lieu en URSS. Trois cours internationaux ont été organisés conjointement par le Programme et le Centre international de Recherche sur le Cancer sur les risques d'exposition aux substances chimiques cancérigènes et mutagènes, l'un à Bombay pour l'Asie, un autre à Mexico pour les Amériques et le dernier à Harare pour l'Afrique. Un séminaire international sur l'enseignement de la sécurité chimique et l'évaluation des risques destiné aux enseignants et formateurs dans ce domaine a été organisé à Londres. Un cours de formation destiné aux agents des soins de santé primaires sur la prévention des intoxications et les premiers secours a été organisé au Zimbabwe. Seize ateliers de formation nationaux à l'écoépidémiologie dans le cadre du programme de lutte sur les risques liés à l'environnement ont été organisés dans des pays d'Afrique (Gambie et Kenya), d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Mexique et Pérou), d'Asie (Chine, Inde, Indonésie, Malaisie et Viet Nam) et d'Europe (France, Pologne et Portugal).

39. Depuis 1986, le Bureau régional de l'Europe a entrepris plusieurs projets techniques, notamment :

- 1) des directives sur les limites d'exposition concernant : a) la qualité de l'air, b) les herbicides présents dans l'eau de boisson, c) les niveaux de tolérance des dioxines, d) la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, et e) en compagnie du Siège, la qualité de l'eau de boisson (mise à jour);
- 2) des études épidémiologiques et des projets de recherche collectifs sur le plomb, le cadmium, le formaldéhyde, le diméthylmercure et les dioxines;
- 3) des recommandations sur les principes et méthodes pour combattre et surveiller les risques pour la santé liés à l'environnement concernant : a) la prédisposition génétique aux effets toxiques des substances chimiques, b) les études d'évaluation de l'exposition aux niveaux des PCB et des dioxines dans le lait maternel, c) l'exposition intégrée et l'évaluation de l'exposition aux substances dangereuses par les produits alimentaires, d) les procédures de gestion des risques pour la santé liés à l'environnement, et e) l'environnement et les systèmes d'information sanitaire.

A la Conférence sur l'environnement et la santé, qui a eu lieu à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) en décembre 1989, les gouvernements des pays européens ont adopté une position unifiée¹ sur les principes fondamentaux, les mécanismes et les priorités pour le développement ultérieur des programmes de salubrité de

¹ Charte européenne de l'environnement et de la santé.

l'environnement en mettant l'accent sur l'importance de la collaboration internationale en matière de sécurité chimique et de recherche toxicologique.

40. Dans les Amériques, on a approuvé en 1986 le programme régional de sécurité des substances chimiques auquel le Centre panaméricain d'Ecologie humaine et de Santé participe activement. Tout au long de la période de 1986 à 1991, le Centre panaméricain a été associé à la production de matériel de formation en espagnol mettant spécialement l'accent sur les problèmes méthodologiques liés à l'écoépidémiologie, à l'écotoxicologie et à l'évaluation des risques dans l'environnement, ainsi que sur des sujets particuliers comme la sécurité d'emploi des pesticides, la pollution atmosphérique et la santé, et les produits chimiques et le cancer. Ce matériel de formation a été largement utilisé par la quasi-totalité des pays de la Région des Amériques dans 193 ateliers suivis par 5894 cadres et techniciens de différents organismes nationaux. Au cours de la période, le Centre panaméricain a publié 113 documents (manuels et directives, y compris la version espagnole de certains documents de l'IPCS) sur différents problèmes de salubrité de l'environnement et de sécurité chimique, et a traité plus de 1500 demandes d'informations spécialisées. En ce qui concerne les besoins nationaux liés à différents problèmes de salubrité de l'environnement, le Centre s'est occupé d'une cinquantaine de projets et s'est notamment attaché à promouvoir la coopération technique dans 15 autres projets de recherche.

41. Un conseiller à plein temps chargé de la sécurité chimique a été nommé au Centre régional du Pacifique occidental pour la Promotion de la Planification et les Etudes appliquées en matière d'Environnement en 1987. Les activités collectives de sécurité chimique ont principalement visé à développer la politique et la législation nationale ainsi qu'à organiser la surveillance, les échanges d'informations, la gestion des risques et la formation. Aux Philippines, on s'est notamment attaché à élaborer des politiques, des lois et une réglementation nationales pour la lutte contre les substances dangereuses et à dresser un inventaire des sources de produits chimiques potentiellement toxiques. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, on s'est efforcé de mettre au point un instrument juridique permettant de contrôler l'importation, la fabrication, l'utilisation et la vente des substances chimiques dangereuses. En Chine, on a entrepris l'élaboration de programmes de réglementation des produits chimiques de consommation. En Malaisie, on a surveillé la qualité de l'eau souterraine en mettant spécialement l'accent sur la contamination résultant des carences dans l'élimination des déchets dangereux, et des directives ont été établies pour éliminer sans danger les déchets cliniques. En Chine, un atelier de formation a été organisé sur la gestion des déchets dangereux.

42. En 1988, avec l'appui du PNUD, le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est a lancé un projet inter pays pour renforcer la lutte contre la pollution de l'environnement et la sécurité chimique. Dans le cadre de ce projet, des activités de sécurité chimique ont été mises sur pied en Inde, en Indonésie, au Myanmar, à Sri Lanka et en Thaïlande. Des ateliers de formation ont été organisés dans chacun de ces pays et un appui a été apporté à la création de centres anti-poisons.

43. Récemment, les Bureaux régionaux de l'Afrique et de la Méditerranée orientale ont entrepris des activités de sécurité chimique. Un atelier sur la mise sur pied d'un programme de sécurité chimique destiné aux pays de la Région de la Méditerranée orientale a eu lieu en novembre 1989 à Amman.

IV. EVALUATION : POINTS FORTS, POINTS FAIBLES ET DEFIS A RELEVER

44. Cette section est consacrée aux principaux points forts et points faibles du Programme actuel ainsi qu'aux défis qu'il faudra relever à l'avenir.

1) Evaluation des risques et méthodes utilisées

45. Le Programme, avec son approche fondée sur un consensus scientifique international indépendant, est particulièrement bien placé pour évaluer les risques chimiques dans le monde entier. Mais les lacunes en matière d'information entravent les évaluations de tous les produits chimiques les plus importants. On a estimé que, sur les 1500 produits chimiques qui représentent 95 % de la production mondiale totale, l'information dont on dispose est trop incomplète dans environ un tiers des cas pour qu'on puisse évaluer les risques potentiels de façon satisfaisante. Un gros effort de collaboration a été entrepris par les pays de l'OCDE pour combler ces lacunes. Le défi que le Programme doit maintenant relever consiste à fournir des évaluations à jour des risques en les rectifiant rapidement à mesure qu'on reçoit des compléments d'information. Pour relever ce défi, le Programme devra accroître de façon spectaculaire le nombre des évaluations des risques

qu'il entreprend. On estime que le nombre annuel d'évaluations complètes des risques qui paraissent dans la série des *Critères d'hygiène de l'environnement* passera d'une quinzaine à une cinquantaine d'évaluations de substances chimiques au cours des cinq prochaines années. Les Etats Membres qui mettent sur pied des activités d'évaluation des risques à des fins nationales devraient s'engager de façon continue à présenter leurs projets de documents au Programme sous une forme qui permettrait de les soumettre par la suite à un examen international par des pairs.

46. En ce qui concerne les produits chimiques dans l'alimentation, la récente Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires, qui a eu lieu à Rome en mars 1991, a préconisé une accélération et une extension des travaux du Comité mixte FAO/OMS d'experts des Additifs alimentaires et des réunions mixtes sur les résidus de pesticides afin de fournir les conseils dont les Etats Membres ont besoin en matière de toxicologie sur les niveaux admissibles des substances chimiques toujours plus nombreuses présentes dans les produits alimentaires et d'évaluer les risques pour la santé des aliments produits grâce à des procédés biologiques modernes. Pour donner suite à la demande de la Conférence, il faudra : 1) qu'on fasse passer à deux par période biennale le nombre des réunions mixtes sur les résidus de pesticides, celui des réunions du Comité mixte d'experts consacrées aux additifs alimentaires et celui des réunions du Comité mixte d'experts consacrées aux médicaments vétérinaires; 2) que l'industrie fournisse des données adéquates en temps voulu; et 3) que les pays fournissent les compétences techniques permettant de réunir les données toxicologiques sous forme de projets de monographies.

47. L'évaluation des risques aux niveaux national et international doit permettre de résoudre un certain nombre de problèmes scientifiques pour que les risques chimiques auxquels la société est exposée soient déterminés de manière détaillée. Il faudra notamment s'occuper des activités suivantes : évaluation des mélanges de substances chimiques, interactions entre substances chimiques et facteurs physiques ou agents biologiques, évaluation de nouveaux agents produits par le génie génétique, harmonisation des critères utilisés pour définir les limites d'exposition, détermination des lacunes en matière de connaissances scientifiques qui entravent une action efficace et la promotion de la recherche nécessaire, mise au point de méthodes harmonisées permettant d'évaluer l'exposition et d'établir le lien entre l'exposition et les effets décelables chez l'homme et dans l'environnement, notamment pour ce qui est des séquelles à long terme, et élaboration d'indicateurs biologiques comparables du point de vue international permettant d'évaluer l'exposition aux substances chimiques et leurs effets, notamment dans le cadre d'études épidémiologiques.

48. On pourrait également développer l'évaluation des risques pour fournir des appréciations stratégiques des principaux risques pour la santé et l'environnement liés aux substances chimiques dans différents secteurs industriels, agricoles et commerciaux, etc., et donner ainsi aux pays une base plus large pour leurs propres stratégies de gestion. Le Programme devrait élaborer des méthodes d'évaluation des risques associées à chacun de ces aspects.

49. Une autre mission importante du Programme consiste à déterminer les activités de recherche scientifique à entreprendre pour combler les lacunes et obtenir les connaissances indispensables à l'application de programmes de sécurité des substances chimiques entièrement efficaces. Il faut mettre au point des mécanismes pour appuyer la consultation et la coordination entre les groupes de recherche. La recherche doit principalement viser à mettre au point de nouvelles méthodes d'examen et d'évaluation, à produire les données nécessaires à l'évaluation des risques, à établir des liens de causalité entre l'exposition aux substances et l'apparition de certaines maladies, et enfin à suivre les séquelles à long terme de l'exposition aux substances chimiques.

2) Situations d'alerte chimique

50. Le Programme est particulièrement bien placé pour améliorer la qualité de l'information scientifique sur la toxicologie humaine en coordonnant les données sur les effets constatés de l'exposition aux substances chimiques, en définissant les liens de causalité, en suivant les séquelles à long terme de l'exposition aux substances chimiques, en établissant un moyen de coordonner la collecte et l'analyse des données au niveau international et en élaborant de nouvelles techniques de traitement pour la prise en charge des cas d'intoxication. La coopération entre les centres de toxicologie clinique dans les pays développés et en développement pourrait présenter des avantages pour les deux partenaires en fournissant de meilleures données pour l'évaluation des risques et en améliorant les moyens thérapeutiques. La base de ce type de

coopération existe dans le Programme et pourrait être encore élargie au moyen d'une modeste augmentation des crédits.

3) **Coopération technique et développement des ressources humaines**

51. Pour fournir des données évaluées selon des critères constants sur les risques liés aux substances chimiques potentiellement toxiques, les activités du Programme doivent être étroitement coordonnées au sein de l'Organisation et à l'extérieur. S'il faut éviter les chevauchements en matière d'évaluation des risques chimiques pour que l'information émanant du Programme et évaluée selon des critères constants soit fournie par l'OMS dans son ensemble, une grande partie des réalisations du Programme devront être adaptées pour pouvoir être utilisées de manière efficace dans les Etats Membres. Des conseils doivent être donnés sur les normes appropriées fondées sur la base des limites d'exposition préconisées par le Programme. Les matériels de formation établis par le Programme devront être adaptés pour tenir compte des caractéristiques régionales et nationales. Chaque bureau régional doit disposer de son propre responsable de la sécurité des substances chimiques ou conseiller dans ce domaine. Une rétroinformation provenant des pays s'impose pour que le Programme puisse mieux refléter les besoins régionaux et nationaux. Il faut considérablement renforcer l'application des réalisations du Programme aux niveaux régional et national et améliorer la coordination à l'intérieur de l'OMS et entre les trois organisations coopérantes afin d'accroître l'efficacité des programmes au niveau des pays. Il y aurait lieu d'examiner de façon plus approfondie les moyens permettant de mieux utiliser les réalisations du Programme à tous les niveaux, c'est-à-dire aux niveaux régional et national aussi bien qu'au niveau mondial, en particulier grâce à une coopération plus étroite portant sur les activités régionales des trois organisations coopérantes.

4) **Ressources financières et humaines**

52. Le développement des activités de l'IPCS incombe en grande partie à la petite équipe de l'unité centrale et à quelques experts qui veulent bien apporter leur concours. L'unité centrale est financée pour le tiers de son budget par des crédits des budgets ordinaires de l'OMS et du PNUE et pour le reste principalement par des contributions volontaires à court terme d'un petit nombre de pays, généralement sur une base annuelle. Ces dispositions sont longues et coûteuses à négocier et à administrer, et l'incertitude que comporte ce mode de financement gêne le recrutement de personnel supplémentaire et de planification du travail et empêche de mettre en place des activités à plus longue échéance dans des domaines d'intérêt mondial. Il a été envisagé dans un premier temps de confier les activités de l'IPCS à un réseau d'institutions nationales qui recevraient l'appui financier nécessaire du département ministériel ayant signé le mémorandum d'accord relatif à la collaboration avec l'IPCS. Toutefois, de nombreuses institutions nationales désignées pour participer à l'IPCS n'ont reçu aucun appui financier de ce type. Les dates limites pour la présentation des projets de documents sont rarement respectées, ce qui entraîne des retards importants et un gaspillage de ressources. La mauvaise qualité de nombreux projets de documents impose par ailleurs au personnel de l'IPCS une charge de travail supplémentaire puisque c'est à lui qu'il incombe de rédiger des projets acceptables qui puissent être soumis à l'examen de spécialistes. L'IPCS reçoit à cet égard une aide précieuse d'un petit nombre de pays, où de grandes institutions spécialisées disposant d'une autonomie considérable gèrent des programmes importants d'évaluation des risques. Malgré ces handicaps, le Programme obtient des résultats remarquables, mais des modifications radicales s'imposent si l'on veut pouvoir répondre à la demande future.

53. L'actuel budget biennal du Programme est estimé à environ US \$10 millions. Nous sommes encore loin des US \$13 millions qui avaient été jugés nécessaires au moment du lancement du Programme il y a dix ans. De plus, au cours du présent exercice, le pourcentage de crédits affectés s'élève à 75 %, et les possibilités de transfert entre les diverses activités pour faire face aux imprévus sont pratiquement inexistantes. Aussi une gestion saine et efficace du Programme est-elle de plus en plus difficile. Or, si l'on veut que le Programme puisse être à la hauteur des exigences des Etats Membres en matière d'évaluation des risques chimiques et de conseils, une augmentation substantielle des crédits qui lui sont affectés et un changement radical de son mode de financement seront nécessaires. Il faudrait que davantage de pays contribuent au budget du Programme de façon à ce que les coûts et les avantages soient plus équitablement répartis entre les Etats Membres.

V. BESOINS NOUVEAUX : RENFORCEMENT DES ACTIVITES TECHNIQUES INTERNATIONALES ET FORUM INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA SECURITE CHIMIQUE

54. Comme indiqué aux paragraphes 7 et 9 ci-dessus, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), une réunion d'experts désignés par leurs gouvernements a été chargée d'examiner les modalités d'une mise en oeuvre plus efficace des activités de sécurité chimique dans le monde. Compte tenu de la nécessité d'une participation accrue des gouvernements aux activités dans ce domaine selon une approche interdisciplinaire que ne permettent pas actuellement les programmes distincts de chaque institution, il est donc proposé non seulement de renforcer les activités techniques internationales existantes en matière d'évaluation et de gestion des risques chimiques, mais également de créer un mécanisme intergouvernemental, tel qu'un forum consultatif sur la sécurité chimique. Un tel forum permettrait aux gouvernements et aux organisations internationales participant à des activités de sécurité chimique de se réunir régulièrement pour examiner l'ensemble des problèmes multisectoriels que posent l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques de sécurité chimique efficaces.

VI. CONCLUSIONS

55. La gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques toxiques est un élément important de la promotion de la salubrité de l'environnement. La sécurité d'emploi des produits chimiques est un enjeu important pour tous les pays et, désormais, ce n'est pas seulement la communauté scientifique mais aussi l'industrie, le grand public et la classe politique qui prennent conscience des problèmes que posent les substances chimiques et de l'importance d'une coopération multisectorielle et interdisciplinaire pour que des mesures efficaces soient prises. Si la sécurité chimique est étroitement liée, dans les pays, à la planification et à la gestion de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, ainsi qu'à la lutte contre la maladie, à la nutrition, à la sécurité alimentaire et à la protection de l'environnement, ce qui prime dans l'esprit du public, c'est la protection de la santé humaine. Les grandes questions qui se posent en matière d'évaluation des risques ont trait à l'écologie et à la biologie humaine. L'OMS a donc de nombreuses raisons d'insister pour que ces activités d'évaluation et de gestion des risques chimiques soient exécutées à l'échelle voulue. En attendant les conclusions de la CNUED et dans le cadre des efforts de développement des activités en matière de salubrité de l'environnement, l'OMS a la possibilité de prendre la direction de l'action, comme elle l'a fait il y a vingt ans, avec ses partenaires de l'IPCS afin :

- 1) de renforcer et d'élargir les activités de l'IPCS pour pouvoir relever les défis qui se profilent à l'horizon;
- 2) d'établir le financement du Programme sur une base solide à long terme, les Etats et les organisations Membres y contribuant selon leurs moyens;
- 3) de participer activement à tout mécanisme intergouvernemental dont la création pourrait être proposée par la CNUED, qu'il s'agisse d'un forum consultatif ou d'une commission sur la sécurité chimique.

= = =